

Plougoulm au fil du temps...

N°12 - Octobre 2017



LE MOT DU MAIRE

Voici l'édition d'automne de «Plougoulm au fil du temps». La rentrée scolaire s'est bien déroulée et le retour à la semaine de quatre jours pour nos enfants de l'école Charles Perrault est à signaler.

Ce changement autorisé par le nouveau gouvernement et souhaité par les parents d'élèves n'a pas posé de problème particulier, ainsi nos deux écoles fonctionnent à nouveau au même rythme avec l'arrêt des nouvelles activités périscolaires.

En urbanisme, l'évènement le plus important de cet été est l'inauguration du boulodrome le samedi 8 juillet dernier, en présence de notre nouveau Sous-Préfet M. Gilles Quénehervé et du Président de la Communauté de communes M. Nicolas Floch. Ce bâtiment était une promesse électorale et était souhaité par la majorité de notre population. La bonne fréquentation des adeptes de pétanque et les nombreuses inscriptions dans la nouvelle association «Club pétanque loisir» et au «club génération mouvement» prouvent la nécessité de cette infrastructure sur notre territoire.

L'équipe municipale poursuit sa mission et travaille sur de nouveaux projets (agrandissement du local de rangement à la salle omnisports, travaux dans le quartier de Mesméniou et à l'école Charles Perrault ...).

Dans le monde associatif de la commune nous pouvons constater un véritable dynamisme avec la participation au Forum des Associations et les principaux évènements de l'été : tournoi de foot des cadets, le Gouel An Eost, le stock-cars.

Le conseil municipal, l'équipe de rédaction du bulletin municipal «Plougoulm au fil du temps» et moi-même vous souhaitons une agréable lecture.

Le Maire,
Patrick GUEN

RENTÉE SCOLAIRE

Nos jeunes Plougoulmois ont fait leur rentrée, il y a déjà quelques semaines, heureux de retrouver leurs camarades au nombre de 77 enfants à l'école Charles Perrault et 69 enfants à l'école Sainte Thérèse.

Nous constatons des effectifs stables dans l'ensemble par rapport à l'an dernier.

Différents projets pédagogiques vont être mis en place au niveau des écoles notamment la découverte du monde du cirque pour l'école Charles Perrault et plusieurs projets à l'école St Thérèse avec l'association grains de sels.



LES TRAVAUX



Différents travaux ont été réalisés à la cantine municipale avec l'abaissement des plafonds afin d'insonoriser correctement la salle de restauration.



A l'école Charles Perrault, les plafonds ont été rabaisés aussi dans un but d'insonorisation et surtout pour une amélioration des locaux au niveau isolation et économie d'énergie.

TRAVAUX EN PRÉVISION POUR LA FIN DE L'ANNÉE

Les travaux de renouvellement de canalisations d'alimentation en eau potable dans la rue de mesméniou débuteront fin octobre pour une durée d'environ 1 mois. L'entreprise LAGADEC en a la charge, les travaux d'effacement des réseaux électriques à réaliser par la SPI devraient démarrer vers la mi-novembre.

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

Le recensement se fait à 16 ans et doit avoir lieu dans les trois mois qui suivent le 16ème anniversaire. Il est important de se faire recenser auprès de la mairie. A l'issue du recensement, la personne recensée obtient une attestation qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et concours, tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

La démarche à suivre est simple, il suffit de se présenter en mairie muni de sa pièce d'identité et du livret de famille.

BIBLIOTHÈQUE CRÉATIVE & PARTICIPATIVE

Autrefois exclusivement orientés vers les collections physiques, les bibliothèques se diversifient et repensent désormais leurs missions pour capter et fidéliser de nouveaux publics et pérenniser leur existence.

Pour cela, elles peuvent s'appuyer sur de nouveaux usages et de nouveaux outils induits notamment par l'avènement de la culture numérique, ainsi que sur de nouvelles pratiques participatives.

Les bibliothèques deviennent des terrains d'expérimentation, de découverte et d'exploration organisés par ceux qui les ont imaginés. (ateliers d'écriture, grainothèque, conférences, sorties culturelles, pratiques artistiques...)

Vous souhaitez partager vos connaissances, venez participer à cette expérimentation !

Contact : 06 47 89 08 10



CONTENEURS ENTERRÉS DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLABLES

La nouvelle communauté de communes du haut léon vient d'installer sur notre commune deux sites de conteneurs enterrés, le premier sur le parking du croissant et le second sur le parking du bourg, ils sont accessibles à tous, les habitants peuvent y déposer leurs ordures ménagères et recyclables.



FORUM DES ASSOCIATIONS

Organisé le samedi 2 septembre par la municipalité, le Forum des associations a connu un beau succès auprès des plougoulmois qui sont venus nombreux prendre les inscriptions auprès des dix associations présentes.

Les retrouvailles pour certains, la découverte pour d'autres.

À l'issue de ce rendez-vous, Olivier Hirrien a été distingué pour son dévouement et sa fidélité au service des Cadets de Plougoum. Olivier Hirrien a intégré le bureau en 1979 pour ne plus le quitter. Présent lors des diverses animations organisées par les Cadets, il est toujours le délégué lors des matches, tant à domicile qu'à l'extérieur. Patrick Guen et Sébastien Delanoë l'ont chaleureusement félicité en lui remettant un exemplaire du livre écrit sur Plougoum.



La MAM LES PTITS MOUSSAILLONS a ouvert ses portes le 17 juillet dernier, rue du Varquez. Les quatre assistantes maternelles, Mme Baillet Rachel, Mme Kerguillec Rachel, Mlle Simon Johanne et Mme Lepez Valérie, accueillent des enfants de 2 mois à 6 ans, de 6h à 20h30, du lundi au vendredi.

L'association LES PTIS Moussaillons organise le 5 novembre un salon pour la femme « une journée pour elle » de 10h à 18h à la salle polyvalente. Vous trouverez de nombreux exposants et artisans : bijoux, parfums, sacs, vêtements, ateliers culinaires, esthéticienne, pose de vernis et capsules, démonstration de zumba et défilé de mode. L'entrée est de 1.50 euros. Vous trouverez de quoi vous restaurer sur place.

Contact : 06 60 12 13 44
06 78 98 72 77
06 78 16 20 60



INAUGURATION DU BOULODROME

L'inauguration du boulodrome a eu lieu le 8 juillet, en présence de nombreux élus, dont Gilles Quénéhervé, sous-préfet, Nicolas Floch, président de Haut-Léon communauté, et Marie-Claire Hénaff, Vice-présidente du Sdef.



Le boulodrome d'une superficie de 610 m², équipé de panneaux photovoltaïques, permet à tous de pratiquer la pétanque sous abri durant toute l'année. L'ensemble comporte 12 allées de pétanque, un local sanitaire et une salle de convivialité. L'éclairage est maintenant opérationnel, l'activité loisirs et les concours peuvent se prolonger et sont désormais possibles en soirée.

Le boulodrome est actuellement utilisé par le club des Aînés ruraux les jeudis après midi et par l'association pétanque loisir les lundis après-midi.

Cette nouvelle association compte 40 inscrits après quelques mois d'existence. Au cours de sa première assemblée générale, le club a évoqué la diversification de ses activités vers l'organisation de concours inter-clubs ainsi que l'accueil de jeunes joueurs, ils auront la possibilité de découvrir le jeu de pétanque sur un créneau horaire de week-end.

Ce projet n'aurait pu aboutir sans la volonté de toute une population et de toutes ses générations. La municipalité souhaite que ce lieu d'échange et de convivialité se développe au fil du temps.



RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance est :

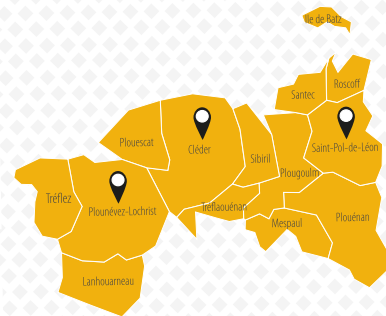
Un lieu ressource pour les parents, futurs parents, assistantes maternelles et gardes à domicile pour un accueil de qualité du jeune enfant.

Le Relais Petite Enfance propose :

Informations Écoute
Échanges Ateliers
Accompagnement
Documentation

Le Relais Petite Enfance organise :

- ◆ Des accueils sur rendez-vous :
 - ◆ Maison de Services Au Public Z.A. Kerhall à Cléder
 - ◆ Maison de Services Au Public 29 rue des Carmes à Saint-Pol-de-Léon
 - ◆ Maison de l'Enfance Bellevue à Plounévez-Lochrist
- ◆ Des permanences téléphoniques, les lundi, mardi et vendredi après-midi, de 13h30 à 17h00, au 02 98 69 23 13.
- ◆ Des temps d'éveils pour les assistantes maternelles.



Relais Petite Enfance
Maison de Services Au Public
Z.A. Kerhall – Cléder
02 98 69 23 13 - relais@hlc.bzh



PACS EN MAIRIE À COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE (SUR RENDEZ-VOUS)



A partir du 1er novembre 2017, les personnes souhaitant conclure un Pacte Civil de Solidarité (Pacs), devront s'adresser à la mairie de leur domicile. L'officier de l'état civil sera compétent pour enregistrer les déclarations, les modifications et les dissolutions des PACS.

Pour conclure le PACS vous devrez fournir les pièces suivantes :

- Une convention de Pacs et la déclaration conjointe de conclusion d'un Pacs au moyen du formulaire Cerfa n°15428*01
- Un acte de naissance de moins de 3 mois pour le partenaire de nationalité française
- Une pièce d'identité (l'original et une photocopie)
- L'attestation sur l'honneur de l'absence de lien de parenté ou d'alliance (Cerfa n°15430*01)
- L'attestation sur l'honneur indiquant l'adresse commune des partenaires (Cerfa n°15431*01)

Pour plus d'information vous pouvez vous renseigner sur le site <https://www.service-public.fr>

INCIVILITÉ



Toutes personnes utilisant des quads pour le plaisir ou le travail sur des chemins communaux, privés ou dans les parcelles agricoles sont priées de RESPECTER les lieux et les cultures.

BRUIT DE VOISINAGE

Les occupants et utilisateurs de locaux privés doivent prendre toutes les mesures afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses ne soient pas cause de gêne pour le voisinage, sauf intervention urgente :

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 ;
- Les samedis de 9h00 à 19h00 ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

ACTIVITÉS AGRICOLES :

Les appareils utilisés pour effaroucher les populations excédentaires d'oiseaux prédateurs, essentiellement pigeons ramiers, choucas, étourneaux, etc doivent être interrompus entre 20h00 et 07h00.



BOUE SUR LA CHAUSSÉE : UN DANGER À NE PAS NÉGLIGER !

La présence de boue sur la chaussée la rend glissante et fait courir un risque aux usagers de la route, en particulier aux deux roues. À l'automne, au moment des récoltes, les nombreux déplacements d'engins agricoles conjugués à un temps souvent humide, conduisent à laisser des traces de boue sur les routes.

Les quelques conseils qui suivent visent à éviter les accidents et les drames humains qui peuvent en découler.

Eviter les dépôts de boue

La présence de boue sur la chaussée doit être signalée et enlevée lorsqu'elle présente un risque pour la circulation.

Réduire la quantité de boue déposée

Si la configuration de la parcelle le permet, ne pas sortir directement du champ sur la route principale, mais emprunter un chemin secondaire sur lequel les engins pourront se délester.



Signaler le danger

Signaler le danger lié à la présence de boue sur la route. Pour être efficace, la signalisation doit être mise en place à titre temporaire dans les deux sens de circulation à l'aide de panneaux réglementaires rétro réfléchissants, lestés et implantés judicieusement en accotement pour éviter d'être salis. Les panneaux de signalisation seront placés 150m en amont de la zone dangereuse.

Nettoyer la chaussée

Il convient de procéder au nettoyage de la chaussée le plus rapidement possible. Celui-ci, peut être réalisé manuellement (eau, pelles, balais) ou mécaniquement avec un engin approprié de type balayeuse ou une lame équipée d'une bayette en caoutchouc. L'emploi d'un godet métallique est à proscrire.

Attention ! Si ces opérations de nettoyage affectent la circulation (neutralisation d'une voie), il convient de solliciter en premier lieu l'accord du gestionnaire de voirie. Il faut veiller à ce que les engins et surtout les personnes qui interviennent sur la chaussée soient correctement signalés afin de ne pas mettre leur vie en danger (gyrophares visibles à 50 mètres pour les engins, gilets rétro réfléchissants pour les personnes).

Les sanctions encourues

En application du code de la voirie routière (article R 116-2) toute personne qui dépose sur la voie publique des substances susceptibles de nuire à la sécurité publique peut être condamnée à divers titres.

En l'absence d'accident, le code de la voirie routière prévoit une amende pour contravention de 5^{ème} classe prévue par l'article R 610-3 du code pénal. L'amende est de 1500 euros au plus, et peut être portée à 3000 euros en cas de récidive.

En cas d'accident, le responsable du dépôt de boue peut être condamné à titre civil ou pénal :

- Au civil, le responsable sera condamné à réparer le préjudice en versant des dommages et intérêts à l'usager victime de cette boue (articles 1382 et suivants du code civil)

- Au pénal, le responsable sera condamné sur la base du code pénal en fonction de la gravité (décès, blessures, incapacité de travail...). Les peines pourront se composer de peines d'emprisonnement (article 221-6 du code pénal).

La propreté des routes, c'est l'affaire de tous !

RAPPEL SUR LES DÉMARCHES À RÉALISER LORSQUE VOUS ENTREPRENEZ DES TRAVAUX

Déclaration préalable :

Cerfa n° 13703*06 à utiliser quand :

Vous réalisez un ravalement de façade, vous remplacez ou modifiez des menuiseries extérieures, vous créez ou modifiez des ouvertures,

Vous implantez une annexe indépendante (abri de jardin, garage),

Vous agrandissez votre construction (d'une surface inférieure ou égale à 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, pouvant être portée à 40 m² à condition que le terrain soit situé en zone U du document d'urbanisme et que les travaux ne portent pas la surface totale de la construction au-delà de 150 m²). Le délai d'instruction est d'1 mois, celui-ci est ramené à 2 mois si le projet se situe dans le périmètre des Bâtiments de France (ABF).

Cerfa n° 13404*06 à utiliser quand :

Vous réalisez une division foncière ou un changement de destination de bâtiment.

Permis de construire :

Cerfa n° 13406*06 à utiliser quand :

Vous agrandissez votre construction supérieure à 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, dans les zones A ou NH. Le délai d'instruction est de 2 mois, celui-ci est ramené à 4 mois si le projet se situe dans le périmètre des Bâtiments de France (ABF).

Vous construisez une maison d'habitation.

Pour les déclarations préalables ou les permis de construire, s'il y a plusieurs demandeurs, vous devez remplir le formulaire « demande de permis et autres autorisations d'urbanisme » fiche complémentaire / autres demandeurs.

Chaque demande de déclarations ou de permis doit être remis à la Mairie en :

- 6 exemplaires s'il y a ABF et création de surface ;
 - 5 exemplaires s'il y a ABF sans création de surface ;
 - 5 exemplaires sans ABF et avec création de surface ;
 - 4 exemplaires sans ABF et sans création de surface ;
- (ravalement, ouvertures)

TOUS VOS NUMÉROS UTILES :

Téléphone Mairie : 02 98 29 90 76
Fax Mairie : 02 98 29 92 26
Ecole Charles Perrault : 02 98 29 93 55
Ecole Primaire : 02 98 79 49 03
Foyer pour Tous : 02 98 29 81 14
Salle Omnisports : 02 98 29 80 61
Camping du Bois de la Palud : 02 98 29 81 82
Salle Goariven : 02 98 29 93 95
Espace Hermine : 02 98 29 90 75

Médecin Généraliste - Jean Paul UGUEN

14 r Varquez - 29250 PLOUGOULM
 Tél. : 02 98 29 83 61

Pharmacie - Brigitte LHOMELET

Losquedic - 29250 PLOUGOULM
 Tél. : 02 98 29 91 34

Cabinet infirmier**Paul-Dumont-Bertevas-Le Goff-Quéré (SCP)**

14 r Varquez, 29250 PLOUGOULM
 Infirmier (Cabinet, Soins à Domicile)
 Tél. : 02 98 29 89 44

Sandrine LETRENE

Losquedic - 29250 PLOUGOULM
 Infirmier (Cabinet, Soins à Domicile)
 Mobile : 06 42 45 60 14

**INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

Si vous êtes nouveau résident sur la commune, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales.

Pour se faire, il vous faut vous présenter en mairie muni des pièces suivantes :

- Le formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales, téléchargeable sur le site <https://www.service-public.fr> ;
- Une photocopie d'un titre d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, téléphone fixe, internet, gaz, eau, etc.)

Cette démarche est à effectuer avant le 31 décembre 2017 !

Cerfa n°12669*01 + notice n° 51114#01

12 NOVEMBRE 2017

LOTO ACL SALLE OMNISPORTS.

19 NOVEMBRE 2017

FOIRE A L'ENFANCE ORGANISÉE PAR L'ÉCOLE SAINTÉ THÉRÈSE.

NAISSANCES

Clément RICHARD, le 30 janvier - Emma LE MONTÉER, le 6 février
 Victoire NEDELEC MESSAGER, le 6 février
 Manon CABIOCH, le 19 mars
 Youna POINSON, le 1^{er} juin - Gauthier JEZEQUEL, le 11 juin
 Lana PRIGENT, le 16 juillet - Eva OLIER, le 28 juillet
 Victor LE COZ, le 1^{er} août - Emmy MOAL, le 10 août
 Thilio GUÉGUEN, le 27 août - Antoine CAROFF, le 1^{er} septembre

MARIAGES

Jérôme MARC et Elisabeth GRALL, le 4 février
 Jean-Marc BOUCHEREAU et Viviane JÉGOUDEZ, le 1^{er} avril
 Louis-Etienne BALLEYDIER et Marion CAROFF, le 26 mai
 Reinhold RENSCH et Hervelyne DRÉAN, le 27 mai
 Jason BATILLIOT et Tiphany RENOUX, le 5 août
 Fabrice CREACH et Mélanie BERTEVAS, le 9 septembre

DÉCÈS

Raymonde ROBERT, veuve de Eugène CONOIR, le 10 janvier
 Claudine CAROFF, veuve de Pierre LE JEUNE, le 16 janvier
 Monique GEGOT, épouse de Yves POSTEC, le 2 février
 René MAGNETTE, le 8 février
 François CAROFF, le 9 février
 Joseph BOUTOILLER, le 2 mars
 Thérèse LE DUFF, veuve de Jean KÉRIVEN, le 22 mars
 Jean CABIC, le 21 mars
 Maria ROUÉ, veuve de Jean MOYSAN, le 31 mars
 Guy LE SANN, le 2 mai
 Jacques RIVOALAN, le 13 mai
 Yann ROBERT, le 16 juin
 François JACOB, le 12 septembre
 Joseph RIVOAL, le 12 septembre

MAIRIE

Tél : 02 98 29 90 76
contact@plougoulm.bzh
www.plougoulm.bzh

Lundi au jeudi
 8h - 12h / 13h30 - 17h

Vendredi
 8h - 12h / 13h30 - 16h30
Samedi 9h - 12h

LA POSTE

Lundi au vendredi
 9h30 - 12h / 13h30 - 14h45
Samedi 9h30 - 12h

BIBLIOTHÈQUE

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi,
Samedi et Dimanche
 10h30 - 12h
Mercredi 16h - 18h

DÉCHETTERIE

Tél : 02 98 29 82 11
Lundi 14h - 18h
Du mardi au samedi
 8h30 - 12h / 14h - 18h

Plougoulm
Naturellement